

Département du CALVADOS
 Arrondissement de CAEN
 Canton CAEN 1
 Commune de VERSON (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	10/11/2025
DATE D'AFFICHAGE	18/11/2025
ENVOI EN PRÉFECTURE	18/11/2025
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	27
PRÉSENTS :	21
VOTANTS :	26

L'an deux mil vingt cinq
 Le 17 novembre à 20h
 Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.

Étaient présents : Mme Donatin, Maire.
 Mmes Brioul, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints.
 Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, MM. Bouchard, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.

Absents excusés :
 Mme Delbecque a donné pouvoir à M. Gué, Mme Vandercamère-Desmorteaux a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou, M. Courteille a donné pouvoir à Mme Donatin, M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux, M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier, Mme Quesnel.

Secrétaire de séance : M. Deloget.

OBJET : Urbanisme/ Ecoquartier de Verson - Réalisation de 8 places de stationnements complémentaires à l'angle des rues l'Abbé et Godard sur le secteur Saint-Martin - Avenant n° 3 à la concession d'aménagement (La SHEMA / EDIFIDES)

Rapporteur : M. Francis DEAU, Maire adjoint à l'urbanisme et aux finances.

Le Conseil municipal de Verson,

- VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.300-5 ;
- VU le Traité de concession d'aménagement pour l'Écoquartier de Verson signé le 9 novembre 2012 entre la Commune et le groupement SHEMA / EDIFIDES ;
- VU l'Avenant n°1 du 8 juillet 2014, ayant notamment ajusté le programme et les recettes de cessions ;
- VU l'Avenant n°2 du 23 décembre 2021, ayant prorogé la durée du contrat de concession pour décaler la réalisation de la dernière phase ;
- VU la sollicitation de la Commune de Verson auprès de l'Aménageur afin d'intégrer une zone de stationnement complémentaire de 8 places aux travaux d'aménagement restant à réaliser sur le secteur Saint Martin ;
- VU le projet d'Avenant n°3 à la Concession d'aménagement, ayant pour objet d'acter le versement d'une participation de la Collectivité relative au financement de ces travaux ;
- VU l'estimatif détaillé des travaux d'aménagement et des honoraires de maîtrise d'œuvre joints à l'avenant.
- CONSIDÉRANT que la création de 8 places de stationnements complémentaires, situées à l'angle des rues l'Abbé et Godard, sur le secteur Saint-Martin, est nécessaire.

- CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel de la participation de la Collectivité est fixé à 28 400 € HT (vingt-huit mille quatre cents euros hors taxes), auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur. Ce montant couvre :
 - Les travaux d'aménagement (VRD, plantations) pour un estimatif de 25 700 € HT.
 - Les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un estimatif de 2 700 € HT.
- CONSIDÉRANT que cet avenant modifie spécifiquement l'Article 16.4 du traité de concession, relatif à la participation de la Collectivité au coût de l'opération.
- CONSIDÉRANT que les autres articles du traité de concession du 9 novembre 2012 restent inchangés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire Adjoint et en avoir délibéré, DECIDE, à la majorité, par 24 voix Pour, 2 voix Contre (Mme Grenèche et M. Simon), et 0 abstentions :

- **ARTICLE 1 : APPROBATION DE L'AVENANT**
 - APPROUVE l'Avenant n°3 au Traité de Concession d'aménagement de l'Écoquartier de Verson, daté de Septembre 2025.
- **ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 16.4**
 - VALIDE la modification de l'Article 16.4 du traité de concession, visant à intégrer la participation de la Collectivité pour la création de la zone de stationnement complémentaire.
- **ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIÈRE**
 - DÉCIDE d'inscrire au budget communal la participation de la Collectivité à hauteur de 28 400 € HT, somme destinée au financement de la création des 8 places de stationnements complémentaires sur le secteur Saint-Martin.
 - DÉCIDE que cette participation fera l'objet d'un versement annuel, défini en fonction des besoins tels qu'ils apparaissent sur les prévisions budgétaires actualisées.
- **ARTICLE 4 : AUTORISATION DE SIGNATURE**
 - AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer l'Avenant n°3 à la Concession d'aménagement de l'Écoquartier de Verson.
- DIT que la présente délibération sera transmise aux services compétents de l'État.
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de la Commune.



La Maire,

Nathalie DONATIN